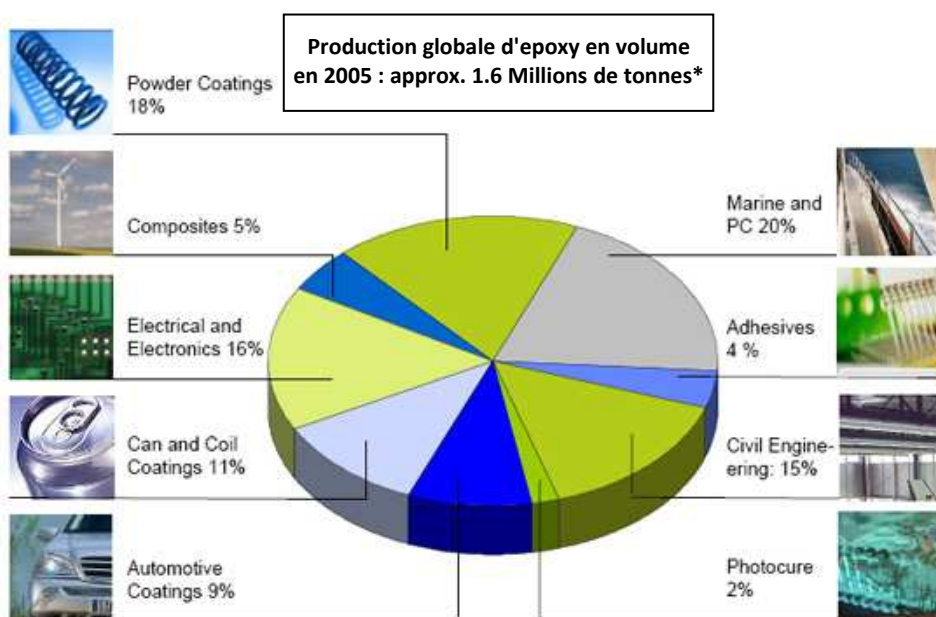
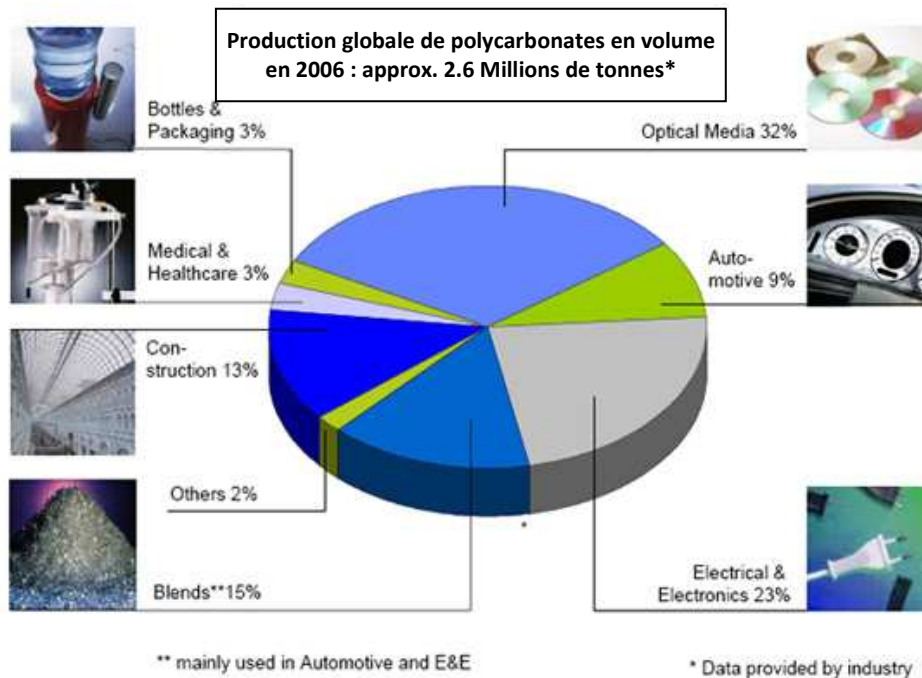


CE QU'IL FAUT SAVOIR

USAGES DU BISPHEENOL A EN EUROPE



Source : www.bisphenol-a-europe.org

*Source: figures provided by industry

Siège social et adresse postale : 18, rue Belle Vue – 67250 STUNDWILLER

Site Internet : www.echogenese.com

E-mail : echogenese@live.fr

le Bisphénol A

ETUDES ET RECOMMANDATIONS

L'Amérique du Nord tire la sonnette d'alarme

En 2008, l'étude américaine "NHANES" (National Health and Nutrition Examination Survey) établit pour la première fois un lien entre les taux urinaires élevés en BpA et le diagnostic de maladies graves. Cette recherche sur 1455 américains âgés de 18 à 74 ans est la plus étendue actuellement sur l'impact du BpA

Des experts français inquiets

En France, l'Institut national de la santé et de la recherche scientifique (Inserm) publiait en juin 2010 les résultats de son expertise collective "*Bisphénol A : effets sur la reproduction*". Elle y mettait en évidence les relations entre BpA et troubles des fonctions sexuelles. Le Réseau Environnement Santé, regroupant des

L'Etat français met en garde

Selon le Ministère de l'emploi, du travail et de la santé, des études récentes ont fait état d'éventuels effets toxiques après des expositions au bisphénol A pendant la période prénatale, à faibles doses, inférieures à la dose journalière tolérable de 0,05 mg/kg de poids corporel. Par mesure de prévention, il recommande des gestes simples à adopter par

sur la santé humaine. En mai 2010, une autre étude américaine a révélé que le taux de BpA augmentait de 69% dans les urines de 77 volontaires quand ils buvaient des boissons issues de bouteilles en plastiques contenant du polycarbonate.

associations de malades, de scientifiques, de professionnels de santé et de protection de la nature, demande à ce que le BpA soit interdit dans les plastiques alimentaires. Une demande similaire a été déposée par l'association de chercheurs Antidote Europe.

les femmes enceintes et les parents pour limiter leur exposition quotidienne et celle de leur enfant au bisphénol A par le biais des aliments. L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (Afssa) en appelle à une mobilisation de l'industrie pour mettre au point des substituts au BpA pour les plastiques alimentaires.

LES ALTERNATIVES

Des produits de substitution existent. Le verre, bien sûr, pour les biberons ou les boissons, mais aussi des matières comme le polyéthylène, le polypropylène ou l'oléorésine. Cependant, les performances en termes de résistance à la corrosion, d'absence de goût ou d'étanchéité de ces matières semblent encore inférieures à celles du Bisphénol A.



le Bisphénol A

LES INITIATIVES

En 2008, face aux risques médiatisés, certains fabricants de biberons ont décidé de fabriquer des biberons sans BPA. En octobre 2008, le Canada est devenu le premier pays dans le monde à interdire les biberons contenant du bisphénol A. La France et le Danemark les a interdit deux ans après, en 2010 dans le cadre du projet de loi Grenelle 2. D'autres Etats d'Amérique ont depuis interdit le BpA dans l'ensemble des plastiques alimentaires. Des groupes comme Carrefour ou Super U ont d'ores et déjà remplacé leurs rouleaux de caisse thermiques à base de BpA par mesure de précaution, et ce afin de protéger leur clientèle et leur personnel de caisse.

QUE DIT LA LOI ?

En France, la loi n°2010-729 du 30 juin 2010, relative à la suspension de la commercialisation de biberons produits à base de bisphénol A, a suspendu la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux de biberons produits à base de bisphénol A.

Au niveau européen, la directive n° 2011/8/UE de la Commission du 28 janvier 2011 interdit l'utilisation du bisphénol A dans les biberons en plastiques à partir du 1er mars 2011, puis l'interdiction de mise sur le marché et l'importation au 1er juin 2011.

L'extension de l'interdiction du BpA à d'autres contenants alimentaires n'est pas envisagée actuellement.

QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

Notre association souhaite, au-delà d'une simple information au public, solliciter la grande distribution et proposer une démarche commune d'actions auprès de la clientèle. Echo Genèse se veut être un intermédiaire entre les groupes intéressés par cette démarche et ceux ayant déjà pris les devants afin :

- d'informer le public à l'aide d'un affichage efficace ;
- de remplacer quand cela est possible les produits contenant du BpA ;
- d'étiqueter les plastiques alimentaires à base de BpA.

